



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 112 d) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Yuliana Zhivkova **Georgieva** (Bulgarie)

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À sa 13^e séance, le 6 novembre 2009, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général sur la nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes en raison de l'expiration du mandat d'un de ses membres le 30 juin 2010 (A/64/104);
 - b) Note du Secrétaire général indiquant que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait présenté la candidature du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du National Audit Office du Royaume-Uni pour le poste vacant du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2010 (A/C.5/64/7).
3. À la même séance, la Commission a décidé par acclamation de recommander à l'Assemblée générale de nommer le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du National Audit Office du Royaume-Uni pour le poste vacant du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2010 (voir par. 4).



Recommandation de la Cinquième Commission

4. La Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du National Audit Office du Royaume-Uni, membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2010.
